

Le conseil de la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean siège en séance ordinaire, ce 3^e jour d'août 2026, à 19 h 30 à la salle du conseil.

Sont présents à cette séance: Madame Myriam Villeneuve ainsi que Messieurs Réjean Dallaire, Jérôme Vandal, Éric Fleury et Patrice Fillion

Sous la présidence de Monsieur Roger Villeneuve, maire.

La directrice générale /greffière-trésorière était présente.

2026-161

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté.

1. Administration

- 1.1 Ouverture
- 1.2 Monsieur le maire souhaite la Bienvenue
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026
- 1.5 Correspondance
- 1.6 Rapport général du maire
- 1.7 Avis de motion – Règlement 2026-12 Rémunération des élus
- 1.8 Dépôt de projet - Règlement 2026-12 Rémunération des élus
- 1.9 Nouvelles obligation de qualification en arboriculture
- 1.10 Dénonciation des coupures dans le programme emploi été Canada
- 1.11 Prolongation entente paiement du Relais Saint-André

2 Finances

- 2.1 Factures et liste des comptes pour approbation

3 Réseau routier

- 3.1 Octroi de contrat - Asphaltage
- 3.2 Octroi de contrat - Affichage de vitesse

4 Réseau égout

- 4.1 Octroi de contrat - Gainage tuyau connecteur – Forage 3D

5 Sécurité civile

- 5.1 Entente intermunicipale relative à la sécurité civile

6 Loisirs et cultures

- 6.1 Demande d'aide financière – Campagne Sac-à-dons 2026

7 Varia

8 Période de questions

9 Levée de l'assemblée

2026-162

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6^{er} JUILLET 2026

Il est proposé par Monsieur Jérôme Vandal, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le procès-verbal du 6 juillet 2026 tel quel.

2026-163

CORRESPONDANCE

Il est proposé par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le résumé de la correspondance et des documents reçus et remis aux membres du conseil en date limite du 3 août 2026.

RAPPORT GÉNÉRAL DU MAIRE

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC du Domaine-du-Roy et dans les comités dont il est le représentant.

2026-164

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2026-12 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03

Avis de motion est donné par Monsieur Patrice Fillion, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, pour adoption le règlement numéro 2026-12 « Règlement sur la rémunération des élus du conseil de la municipalité de Saint-André et abrogeant le règlement numéro 2026-12 »

2026-165

DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT 2026-12 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-03

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean a adopté le 1^{er} mai 2023 un règlement ayant pour objet le traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue au règlement 2023-03 ne reflète plus la charge de travail des élus et ne tient pas compte de façon juste de l'inflation des dernières années;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont à être présents à de nombreuses séances de comités et de travail;

ATTENDU QUE le travail demandé pour le poste de maire correspond maintenant à un emploi à temps partiel estimé à une quinzaine d'heures par semaine;

ATTENDU QUE le conseil désire augmenter le salaire et les allocations du poste de maire de 50 % sans modifier celui des conseillers et conseillères;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été donnée aux membres du conseil ainsi qu'à l'assemblée et que le projet a été présenté.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Patrice Fillion et résolu à l'unanimité des conseillers que le présent projet de règlement soit adopté avec des modifications.

2026-166

NOUVELLE OBLIGATION DE QUALIFICATION EN ARBORICULTURE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a annoncé que, dès le 8 juin 2026, la possession d'un certificat de qualification en arboriculture - travaux au sol sera obligatoire pour toute personne exécutant, pour le compte d'un employeur, incluant une municipalité, des travaux d'arboriculture à partir du sol ou d'une échelle;

CONSIDÉRANT QUE cette exigence est démesurée par rapport à la réalité des travaux réalisés par les employés municipaux et qu'une formation adaptée permettrait d'assurer la sécurité des travailleurs à l'emploi des municipalités lorsqu'ils utilisent des outils comme une scie à chaînes ou autres;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle exigence impose un fardeau supplémentaire aux municipalités, notamment en matière de gestion des ressources humaines, de formation, de coûts, d'organisation du travail et de maintien des services;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé, à plusieurs reprises, à ne pas accroître le fardeau administratif et réglementaire des municipalités et que cette nouvelle obligation apparaît en contradiction directe avec cet engagement;

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire, et résolu à l'unanimité;

QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) demande au ministre de l'Emploi, monsieur Jean-François Simard, de retirer cette obligation faite aux municipalités, puisqu'elle ne tient pas compte des réalités opérationnelles ni du caractère ponctuel des interventions, et de la remplacer par une mesure mieux adaptée.

QUE la FQM demande au gouvernement de concevoir et de proposer une formation axée sur la sécurité, adaptée aux besoins des employés des municipalités.

DE TRANSMETTRE une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales M. Samuel Poulin, au ministre du Travail M. Jean Boulet ainsi qu'à la Présidente-directrice générale de la CNESST, Mme Anouk Gagné.

2026-167

DÉNONCIATION DES COUPURES DANS LE PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE le Programme emplois d'été Canada soutient financièrement l'embauche de jeunes âgés de 15 à 30 ans, permettant aux municipalités d'offrir des services de proximité essentiels à la population, notamment dans les domaines des loisirs, de la culture et des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes engagés dans le cadre de ce Programme contribuent directement à la prestation des services qui sont essentiels pour le bon fonctionnement des familles, tels que les camps de jour municipaux, facilitant la conciliation travail-famille pour de nombreux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE les coupures anticipées du Programme emplois d'été Canada pour l'année 2027 auront pour *effet* de réduire considérablement la capacité des municipalités à maintenir ces services à la population ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien et l'amélioration des services offerts aux citoyens nécessitent un soutien financier prévisible, stable et équitable de la part du gouvernement fédéral ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résolu à l'unanimité;

D'APPUYER les municipalités du Québec dans la dénonciation des coupures annoncées dans le Programme emplois d'été Canada pour l'année 2027, lesquelles nuisent directement aux services offerts aux familles et aux jeunes ;

DE DEMANDER au gouvernement du Canada de maintenir le financement du Programme emplois d'été Canada afin d'assurer la pérennité des emplois d'été municipaux ainsi que des services publics qui en dépendent et ;

DE TRANSMETTRE la présente résolution au premier ministre du Canada, à la ministre de l'Emploi, au député fédéral de Saint-Jean-sur-Richelieu, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Fédération canadienne des municipalités.

« Le conseiller Éric Fleury déclare avoir un conflit particulier à l'égard de la question soumise au conseil. Le conseiller Éric Fleury confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote. »

2026-168

PROLONGATION D'ENTENTE PAIEMENT DU RELAIS SAINT-ANDRÉ

ATTENDU QUE le conseil a octroyé lors de la séance du 12 janvier 2026, un prêt d'argent au Relais Saint-André sous la résolution 2026-005 ;

ATTENDU QUE l'entente initiale stipulait que le solde résiduel serait payable en totalité le 13 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE l'entente comprenait un versement hebdomadaire de 400 \$ et un paiement du solde résiduel d'un montant de 6 200 \$ le 13 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE le Relais Saint-André s'appuyait sur le fait qu'ils attendaient une subvention afin d'épurer le solde ;

ATTENDU QUE la subvention n'a pas encore été reçue, le Relais Saint-André a demandé une extension au conseil ;

ATTENDU QUE les paiements demandés ont toujours été reçus et ont perduré depuis la date de fin de la dernière entente ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire, et résolut à l'unanimité;

QUE le conseil accepte de prolonger l’entente octroyée par la résolution 2026-005;

QUE le paiement de celle-ci se perpétue par des paiements hebdomadaires de 400 \$;

QUE l’entente prenne fin lors de la réception du paiement du solde totale que ce soit par l’obtention de leur subvention ou la fin des versements de 400 \$ hebdomadaire;

QUE des éclaircissements concernant la situation générale de l’organisme soient apporter rapidement afin rassurer les élus et les membres du Relais St-André.

2026-169

FACTURES ET LISTE DES COMPTES POUR APPROBATION

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver; les factures énumérées ainsi que la liste de comptes pour approbation qui leur a été remise au 3 août 2026.

Factures payées par la délégation de pouvoir des dépenses incompressibles 2026

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Bell Canada	1 Rang Dequen, Traitement eaux usées	279.28 \$	1035
Bell Mobilité	Téléphones cellulaires (Téléphone Journalier désactivé)	1 258.52 \$	1036
Beneva Groupe Financier	Mensualité assurance groupe mois d'août	1 504.39 \$	1064
Buropro citation	Photocopies Noir et blanc et couleur	109.26 \$	1060
Cain Lamarre	Soutien juridique à l'administration	197.76 \$	1051
Eurofins	Test eau potable	429.09 \$	1057
Eurofins	Test d'eaux usées	371.08 \$	1058
Fédération Québécoise des municipalités	Honoraires professionnels au 2026/06/30 plan PGA-EAU	128.59 \$	20310
Hydro Québec	Postes pompage, eau potable, Lac L'Abbé	35.02 \$	1038
Hydro Québec	Éclairage de rue	719.89 \$	1040
Hydro Québec	30, rue Martel, usine traitement eau potable	351.03 \$	1059
Hydro Québec	30, rue Martel, usine traitement eau potable	455.00 \$	1042
Hydro Québec	33 rue Lamy, Parc de la chute	90.00 \$	1046
Hydro Québec	11, rue du Collège, Hôtel de ville	636.94 \$	1043
Hydro Québec	10, rue du Collège (Salle communautaire)	535.82 \$	1037
Hydro Québec	118, rue Principale (Caserne et garage)	191.99 \$	1050
Hydro Québec	57 Principale (Eau potable sur le pont)	57.39 \$	1044
Hydro Québec	53 rue Principale PP1	142.84 \$	1045
Hydro-Québec	Poste pompage pp2, près du 52 Principale	399.93 \$	1039
Hydro-Québec	1 rang De Quen, Usine traitement eaux usées	1 205.66 \$	1041
MRC Domaine du Roy	Quote part évaluation	2 099.37 \$	1063
MRC Domaine du Roy	Quote part Gestion des déchets	7 399.12 \$	1053
MRC Domaine du Roy	Quote part transport collectif et adapté	198.92 \$	1053
MRC Domaine du Roy	Services ingénierie - du 1er avril au 30 juin	3 213.20 \$	20314
MRC Domaine du Roy	Services rendus inspecteur - 1er avril au 30 juin 2026	9 356.49 \$	20314
S.A.M. Gagné	Niveleuse 4 juillet 2026 la Cavée, domaine Chamberland	1 568.73 \$	1048
S.A.M. Gagné	Niveleuse 3 juillet 2026 Théodule Vandal - Lac l'Abbé -chute-	1 810.07 \$	1047
Ville de Roberval	Quote-parts sécurité incendie 2026	27 355.00 \$	1049
Yves Émond	Contrat ent. Ménager	475.00 \$	1052
		65 575.38 \$	

Factures à payer selon le règlement numéro 2022-06 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire 2026

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Distribution DRB LTEE	Kit carbu - o ring - filtre a gaz - bougie - temps	202.30 \$	20307
Ent. Éric Fleury	Excavation de la dalle de béton (génératrice)	827.83 \$	20309

Ferme Alcasyl Enr	Pelle - Sable	684.10 \$	20308
HACH	Set chlorite - kit cl 17	2 300.77 \$	20311
Inter-cité usinage	Criblure 0-5 mm	175.91 \$	20312
Les Jardins de la martine	Fleurs et plan	1 241.59 \$	20313
Pompaction Inc.	Inspection	196.89 \$	1061
Pompaction Inc.	Inspection	157.52 \$	1063
Pompaction Inc.	Ensemble de valve & diaphragme	1 506.63 \$	1062
Produits BCM LTEE	Membrane géotextile	450.41 \$	20315
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Calcium	2 842.71 \$	20316
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Bois	30.64 \$	20316
Quincaillerie QTL Phyl Liquide	Teinture	158.63 \$	20316
Spmedical	Cabinet mural	185.02 \$	20317
Traversé du Lac	Aide financière	250.00 \$	20303
Ville de Roberval	Appel pour détection fuite	791.61 \$	20318
		12 002.56 \$	

Factures à approuver – sous résolution

Fournisseur	Description	Montant	N° chèque ou virement
Chapiteau du Lac	Acompte location (fête du 125 ieme)	750.00 \$	20302
Kan gou rou	Articles promotionnels (fête du 125 ieme)	2 328.24 \$	20320
Kan gou rou	Articles promotionnels (fête du 125 ieme)	4 083.34 \$	20320
Proludik Inc.	Jeux Bungee, moussaillons, superviseur jeux (Dépôt)	2 506.96 \$	1054
Spmedical	Défibrillateur	2 313.54 \$	20317
		11 982.08 \$	

Grand-total des montants excluant les salaires : 86 560.02 \$

Salaires

Période	Montant
2026-07-09	2 465.49 \$
2026-07-16	2 691.24 \$
2026-07-23	3 106.06 \$
2026-07-30	5 044.71 \$
2026-07-09	2 465.49 \$
Total	13 307.50 \$

Je soussignée, Catherine Asselin, directrice générale/greffière-trésorière, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Catherine Asselin
Directrice générale/greffière- trésorière

2026-170

OCTROI DE CONTRAT – ASPHALTAGE

ATTENDU QUE les infrastructures routières de la municipalité ont besoin d’être réparées à plusieurs endroits;

ATTENDU QUE pour ce faire, la municipalité devait attendre le renouvellement du PIIR (Plan d’intervention en infrastructures routières locales) afin de déposer une demande d’aide financière au PAVL (Programme d’aide à la voirie locale) dans le but d’obtenir des fonds pour aider aux diverses réparations estimées à plusieurs millions;

ATTENDU QUE le PIIRL déposé par la MRC a pris du retard pour le dépôt et l’adoption de celui-ci par le gouvernement retardant ainsi les travaux;

ATTENDU QUE les différents aléas au sein du conseil et de l’administration on mit sur pause l’an dernier les dépôts de projet;

ATTENDU QUE pour procéder au dépôt de projet, des plans et devis d’ingénieries doivent être montés;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut déposer pour l’année 2026 en raison des délais de traitement de dossier;

ATTENDU QUE les critères d’admissibilités de la subvention et l’enveloppe dédiée à celle-ci ne répondent pas au besoin des municipalités et par ce fait, la majorité des demandes d’aide financière sont rejetées.

ATTENDU QUE la municipalité c’est vu octroyer un montant de vingt mille dollars (20 000 \$) sur le projet de cent six mille cinq cents dollars (106 500\$) déposé au PAVL-PPA-CE (Programme d’aide à la voirie locale - Projet particulier d’amélioration – Circonscription électorale), projet consistant à réparer certains tronçons de la rue Principale et du Petit-Rang;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu au budget un montant de cinquante mille (50 000\$) pour de l’asphaltage ainsi qu’un montant supérieur aux années précédentes dans le poste Entretien et réparation de chemin permettant ainsi de libérer une somme additionnelle de vingt mille dollars (20 000 \$);

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à du resurfaçage de pavage sur les tronçons les plus endommagés des routes principales de niveau 1;

ATTENDU QUE les tronçons identifiés sont les suivants :

- Tronçon #1 et 2 : Rue Principale, située entre la fin du village et l’embranchement de rue des Lapointe, chacun sur une longueur de 66 mètres de long par une largeur de 6 mètres, rectifiant la courbe sur l’accotement
- Tronçon # 3 : Rue du Petit-Rang, à partir de l’affiche de Bienvenue jusqu’à proximité de la première entrée de propriété, sur une longueur de 142 mètres de long pour une largeur de 6 mètres.

ATTENDU QUE les entreprises devront fournir leur signaleur;

ATTENDU QUE chaque tronçon devra être réalisé en ESG-14, 2 pouces et demi compacté avec un liant d’accrochage entre la nouvelle et l’ancienne couche;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été déposées :

Compagnie	Montant avant taxes
Lachance Asphalte	78 213.60 \$
Dufresne Asphalte	67 252.00 \$

ATTENDU QU’à la suite de la réception des soumissions, le budget alloué total n’a pas été atteint;

ATTENDU QUE la politique de gestion contractuelle établit que le plus bas soumissionnaire conforme est retenu;

ATTENDU QUE les entreprises invitées à soumissionner ne sont pas interdites de contrat municipal et ne sont pas inscrites sur la liste RÉNA;

ATTENDU QUE l’analyse de besoin préalable avant la demande de soumission a été réalisée conformément aux lois régissant la gestion contractuelle;

ATTENDU QUE la municipalité peut se prévaloir d’une subvention gouvernementale pour l’achat de ce type d’appareil;

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résolu à l’unanimité du conseil :

- QUE le contrat soit octroyé à la compagnie Dufresne Asphalte pour un montant total de soixante-sept mille deux cent cinquante-deux dollars (67 252 \$) avant taxes;
- QUE le contrat soit bonifié lors de celui-ci afin de couvrir un maximum des accotements dans le tronçon #3 jusqu’à concurrence du seuil budgétaire;
- QUE la directrice générale soit autorisée à signer la soumission avec la compagnie.

OCTROI DE CONTRAT – AFFICHE DE VITESSE

ATTENDU QUE le conseil désire réduire la vitesse à l’entrée du village en provenant du Petit-Rang;

ATTENDU QUE des systèmes de réductions de vitesse ont été étudiés et qu'en raison du fait qu'il s'agit d'une artère principale, plusieurs méthodes de réduction de vitesse ne sont pas possibles;

ATTENDU QUE le conseil désire installer un compteur de vitesse avec affichage personnalisé;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont été invitées à soumissionner;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue pour un montant de huit mille cinquante-deux dollars et cinquante-sept avant taxes (8 052.27 \$);

ATTENDU QUE la soumission comprend tout l'équipement et quincaillerie nécessaire à l'installation;

Il est proposé par Monsieur Éric Fleury, appuyé par Monsieur Patrice Fillion, et résolu à l'unanimité du conseil d'octroyer le contrat à la compagnie Signalisation Kalitec inc.

2026-172

OCTROI DE CONTRAT – GAINAGE TUYAU CONNECTEUR – FORAGE 3D

ATTENDU QUE lors du Plan d'intervention de renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées le tronçon de connecteur sanitaire situé derrière les résidences sur la rue Principale entre les rues du Collège et Saint-Hilaire avait été identifié comme problématique;

ATTENDU QUE les ouvrages sont prioritaires pour les projets admissibles à la TECQ 2024-2028 (Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec) ;

ATTENDU QUE le projet de remplacement de ce connecteur a commencé en 2022 et les devis présentement en place étaient estimés à plus d'un million pour la relocalisation;

ATTENDU QUE la conduite pourrait être gainée afin d'éviter l'infiltration d'eau et redonner 50 années de sursit à ce conduit;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au responsable de la TECQ pour une préautorisation;

ATTENDU QUE le coût du gainage par la Compagnie Forage 3D sera d'environ 41 565\$ plus taxes, montant comprenant le nettoyage préintervention et la réhabilitation de conduite;

ATTENDU QUE le changement d'orientation pour ce projet s'inscrit dans un désir de réduire au maximum l'impact financier sur les utilisateurs/payeurs du réseau d'eaux usées;

Il est proposé par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Madame Myriam Villeneuve, et résolu à l'unanimité du conseil :

QUE le contrat soit octroyé à Forage 3D pour un montant estimé à 41 656 \$.

QUE le projet soit payé à même la TECQ 2024-2028

2026-173

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean, Lac-Bouchette, Saint-François-de-Sales, Chambord, Sainte-Hedwidge-de-Roberval et Roberval désirent présenter un projet d'Entente intermunicipale relative à la sécurité civile dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité.

En conséquence, il est par Monsieur Patrice Fillion, appuyé par Monsieur Réjean Dallaire, et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit;

- Le conseil de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean s'engage à participer au projet d'Entente intermunicipale relative à la sécurité civile;
- Le conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- Le conseil nomme la municipalité de Roberval, organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- Le conseil désigne la directrice générale, Catherine Asselin, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

2026-174

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CAMPAGNE SAC-À-DONS 2026

Il est par Monsieur Réjean Dallaire, appuyé par Monsieur Jérôme Vandal, et résolu à l'unanimité du conseil d'octroyé un montant de 100 \$ pour la compagne Sac-à-dons 2026.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-175

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Myriam Villeneuve, et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21 h 17.

Roger Villeneuve
Maire

Catherine Asselin
Directrice générale / greffière-trésorière

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je, Roger Villeneuve, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal du Québec